15: Maury

MS37 Senegal

n° 67 JUILLET 1955

CHICAGO NATURAL HISTORY MUSEUM
SEP 1955

NOTES AFRICAINES

BULLETIN D'INFORMATION ET DE CORRESPONDANCE
DE L'
INSTITUT FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE

(Photo A. Gouaneyre, Photothèque IFAN.)

Vieux tambour sérère.
Khour, cercle de Thiès (Sénégal).

[title page]

BAOBABS-CIMETIERES A GRIOTS

Le 15 mars 1955, l'I.F.A.N. était informé par la Direction du Collège Technique d'Industrie à Fann de la découverte, par des élèves de cet établissement, de squelettes humains à l'intérieur d'un Ba bab situé entre cette école et la maison de repos Mandel, à la lisière de la Médina de Dakar [1]. Dès le lendemain, nous nous rendions sur place et y retournions le 19 mars.

Ce Baobab, dit « *Bok* », s'élève au milieu d'un ancien jardin. Il est de belle taille : 15 mètres de haut, 18 m. 50 de circonférence, soit près de 6 mètres de diamètre (Fig. 1). Le tronc en est creux et forme une chambre à peu près circulaire de 3 m. 50 de diamètre sur 6 mètres de haut, reliée à l'extérieur par trois orifices : un à l'Est, au niveau du sol, de 60 cm. de haut sur 45 de large, par lequel on accède à l'intérieur ; une sorte de lucarne de 0 m. 35 sur 0 m. 25, sur la face nord,

[p. 72]

à 75 cm. du sol, et, au plafond de la cavité intérieure, une fente d'un mètre de long sur 0 m. 30 de large environ (Fig. 2).

Le sol, à l'intérieur, est composé de terre brunâtre mêlée à du sable et à de nombreux ossements humains. La couche superficielle avait déjà été fouillée par les élèves désireux de se procurer des crânes. Nous emmenâmes la première fois les ossements se trouvant en surface, n'ayant pas les moyens de pratiquer des fouilles. Lorsque nous revînmes deux jours après avec le matériel nécessaire, nous nous aperçûmes qu'entre temps, de nouveaux sondages et prélèvements avaient été faits par les élèves : il convenait donc de retirer

Fig. 1, Le Baobab *Bok* (côté nord). Les personnages se tiennent devant le trou d'entrée. Au centre, la « lucarne ».

cette fois tout le matériel ostéologique possible sans pouvoir procéder à des fouilles méthodiques.

Nous dégageâmes donc tout ce que nous pûmes : les squelettes étaient emmêlés de la façon la plus extraordinaire, sans aucune recherche d'orientation. Les corps avaient visiblement été jetés pêle-mêle. Les crânes se présentaient la face tournée vers le haut, vers le bas, vers le côté. L'empilement en certains points était invraisemblable : en un seul espace de 80 sur 60 centimètres, et une profondeur de 40 centimètres, près d'une vingtaine de crânes, sans compter d'autres ossements, furent retrouvés !

Aucun matériel n'accompagnait les squelettes : ni bracelets de fer, ni colliers en coquillages, ni poteries comme dans les sépultures de la plage

[p. 73 (A)]

d'Ouakam, par exemple [2]. Seuls quelques galets de basalte étaient mêlés aux squelettes, qui se retrouvaient jusqu'à 60 cm. de profondeur, le sol au-dessous, constitué uniquement de sable, étant vierge.

En tout, une vingtaine de crânes à peu près en bon état et une dizaine en mauvais état dont un d'enfant et des centaines d'ossements furent rapportés pour étude par la Section d'Anthropologie de l'I.F.A.N.

Fig. 2, Coupe et plan de *Bok : A.* Orifice d'entrée ; *B.* Lucarne ; *C.* Chambre intérieure ; *D.* Orifice du plafond ; *E.* Couche à ossements.

Le sens de cette découverte ne fait aucun doute : nous avons affaire à un Baobab ayant servi de sépulture à des griots dans un passé récent [3] : le Baobab de Bok est d'ailleurs connu également dans le voisinage sous le nom de « *goui guevel* » (Baobab à griots).

C'est également le nom de *goui guevel* (porté d'ailleurs sur la feuille Yof au 1/20.000e (1954) qui désigne un autre Baobab (24 m. 50 de circonférence) situé à l'Ouest du village d'Ouakam, que j'ai visité le 6 avril 1955 sans pouvoir y pénétrer, l'ouverture étant trop petite (0 m 60 × 0 m 15).

Un petit village porte même le nom au Nord-Est d'Ouayembam (feuille Sangalkam au 1/20.000e (1941).

[p. 73(B)]

Fig. 1. Enterrements au pays des Jalophes (Wolofs) d'après Darvan (1688). Au second plan, on voit un griot que l'on entoure dans un salon ouvert.

[p. 74(A)]

[p. 74 (B)]

L'enterrement des griots dans les arbres creux est d'ailleurs signalé de longue date au Sénégal. Il est toujours pratiqué en pays sérère: cette coutume ne semble pas avoir été connue hors du territoire et semble complètement abandonnée, par exemple en pays wolof où elle dut être autrefois pratiquée [4]. Le cas de la presqu'île du Cap Vert est un peu spécial, ses populations ayant été en contact étroit avec les Sérères dont l'habitat commence juste à l'Est de Bargny et comprend même une bonne partie de la région (Sébikotane, Pout, Thiès, etc., sont en pays sérère).

Le premier à mentionner cette coutume funéraire est à ma connaissance ALVAREZ D'ALMADA (1594) qui la signale au Saloum [5]. L'explication donnée était déjà celle que l'on avance aujourd'hui: si l'on enterrait les griots (*Judeus*) en pleine terre, les champs ne produiraient plus.

Après le R.P. ALEXIS DE SAINCT LÔ (1637, p. 88), DAPPER (1668) relate la même croyance et rapporte que l'exclusive jetée sur les griots s'applique même à leurs femmes et leurs enfants

[Ap. 74 (c)]

et qu'on ne peut ni les mettre en terre, ni les jeter dans la mer ou une rivière [6]. Son récit d'enterrement des *tambours* dans les Baobabs est illustré d'un dessin (fig. 3). Son récit est repris par Barbot (1732) [7]. Le Chevalier de Frémin-ville nous relate la découverte d'un Baobab-cimetière à griots près de Hann en 1822 [8]. L'abbé Boilat (1853), Carrère et Holle (1855) [9] rappellent brièvement la même coutume.

Plus près de nous, Diguy Kanté, Valtaud et Aujas la rapportent en pays sérère [10].

Une source inédite de renseignements nous est fournie par les cahiers de devoirs de vacances d'élèves de l'Ecole William-Ponty rédigés en 1945, qui avaient pour thème « les rites funéraires » [11].

Plusieurs faits ressortent entre autres de ces études :

a) Cette coutume n'est pratiquée aujourd'hui qu'en pays sérère animiste.

b) Elle tend à disparaître du fait des idées nouvelles (fuite des griots vers les villes où ils se fondent dans la masse; hygiène; égalitarisme

prêché par l'Islam, le Christianisme, l'école, etc.

c) Les griots sont enterrés de nos jours avec les autres « gens de castes » (forgerons, cordonniers, tisserands) dans un cimetière proche mais différent de celui des classes nobles de la société.

Voici comment se passe, d'après ces cahiers, un enterrement de griot en pays sérère animiste.

Le griot occupe au pays sérère, comme dans une bonne partie de l'Afrique noire, le bas de l'échelle sociale. Etre inférieur, méprisé et redouté, il ne convient pas qu'il soit enterré : le sol du terrain où il reposerait « serait rendu stérile pour toujours ou, pour le moins, son rendement diminuerait d'année en année ».

Après son décès, on procède à sa toilette funèbre, qui est la même que pour les autres castes : le mort est revêtu de ses plus beaux vêtements, enveloppé ensuite dans un pagne, puis « attaché avec des feuilles de Rônier de manière à former un paquet solide ».

Il est ensuite étendu sur un civière et porté au Baobab-cimetière par deux solides gaillards, accompagnés par la foule de griots du villages, hommes et femmes.

Le Baobab creux choisi comporte une ouverture obstruée de ronces pour en interdire l'accès aux Hyènes ou aux Chacals.

Lorsque le cortège arrive devant le Baobab, les jeunes gens se précipitent et se bousculent à qui entrera le premier dans l'arbre. Ils sont armés et se livrent à une lutte sauvage dans ce but, excités par les cris des femmes qui font appel à leur bravoure et chantent leurs éloges.

Enfin, l'un d'entre eux y parvient : il fera désormais tout son possible, à l'aide de ses armes, pour empêcher les autres d'y pénétrer à leur tour. Les candidats se battent, de l'extérieur, avec le gagnant situé à l'intérieur. Le combat ne cesse que lorsqu'un deuxième combattant a vaincu le gagnant : tous deux font alors entrer le cadavre dans l'arbre sous les applaudissements et les chants de l'assistance. Ils couchent le mort sur le tas de cadavres précédents, sans autre cérémonial. Les deux vainqueurs sont considérés comme des héros par les jeunes filles, tandis que les autres jeunes gens vaincus au cours de cette lutte « ont perdu leur honneur et avili leur famille », honte cruelle au Sénégal : ils trouveront difficilement à se marier...

Cette coutume d'autres âges est évidemment destinée à disparaître rapidement devant l'évolution des mœurs : le terrain perdu déjà (pays lébou, partie du pays wolof et même sérère), le laisse clairement entrevoir, bien que les intéressés eux-mêmes, les griots sérères, continuent à la pratiquer en de nombreux points du Sine-Saloum et du Baol.

Aussi était-il nécessaire de la décrire un peu plus en détails que ne l'ont fait les auteurs précédents avant qu'elle ne soit plus qu'un souvenir.

[p. 75 (A)]

Par un juste retour des choses, il est piquant de noter, à propos de la découverte de *Bok*, que les squelettes de la caste la plus méprisée se sont presque parfaitement conservés dans ces conditions très spéciales d'inhumation dans un Baobab, tandis que des ossements des grands du pays, des *guers*, il ne reste absolument rien après moins d'un siècle peut-être: le sable sénégalais, humecté par les pluies d'hivernage, les réduit en poussière impalpable ou en esquilles osseuses qui ne résistent pas au toucher [12].

Raymond Mauny.
(*I.F.A.N., Dakar.*)

NOTES

(1) Découverte annoncée dans le *Paris-Dakar* du 22 mars 1955. C'est par erreur que le 19 février a été donné.

(2) [Monod, Th.] En attendant l'homme fossile... *Dakar, Notes Afr.* n° 2, avril 1939, p. 8-9; Corbeil, R., Mauny, R., Charbonnier, J., Préhistoire et Protohistoire de la presqu'île du Cap Vert et de l'extrême Ouest sénégalais, *Bull. de l'I.F.A.N.*, [1948], p. 450.

(3) Probablement jusqu'à l'islamisation effective de la presqu'île due à la constitution de la communauté théocratique lébou vers 1795, bien que des cas isolés aient pu se produire jusque vers la fondation de Dakar (1857).

(4) Dapper (1668) la mentionne au « pais des Jalofes » mais comprend dans ce dernier le Sine, le Baol et Joal, pays sérères (1686, p. 228).

(5) Silveira, L., 1946, p. 25.

(6) Dapper, O. trad. fr. 1686, p. 235.

(7) Barbot, J., 1732, p. 55.

(8) Herpin, E., 1913, p. 120-121 et 1955, p. 45; pour un cas signalé à Dakar en 1873, voir Th. Monod, 1949, p. 311 et J. Hacbert, 1892, p. 38.

(9) Boilat, Abbé P. D., 1853, p. 315; Carrère, F. et Holle, P., p. 68.

(10) Kanté, Diguy, 1917, p. 156; Valtaud, 1922, p. 251; Aujas, L., p. 321.

(11) Citons entre autres les études de MM. Diouf Khar N'Dofène, NDao Ibrahima, Diop Boubacar, N'Diaye N'Diaga, Diop Biram. Ces cahiers sont conservés à la Section de Documentation de l'I.F.A.N. à Dakar.

(12) Corbeil, R., Mauny, R. et Charbonnier, J., *op. cit.*, 1948, p. 442.

BIBLIOGRAPHIE

Alvares d'Almada (voir L. Silveira).

Aujas (L.), Les Sérères du Sénégal (Mœurs et coutumes de droit privé). *Bull. Com. Et. Hist. et Sc. A.O.F.*, 1931, p. 293-333.

Barbot (J.), A description of the coasts of North and South Guinea... [s. l.], 1732, 722 p.

Boilat (Abbé P. D.), Esquisses sénégalaises, *Paris*, P. Bertrand, 1853, 496 p., 24 pl., 1 carte h. t.

Carrère (F.) et Holle (P.), De la Sénégambie française, *Paris*, F. Didot, 1855, 393 p.

Dapper (O.), Description de l'Afrique... *Amsterdam*, Wolfgang, 1686, 556 p., ill.

Hacbert (J.), Un voyage à la côte d'Afrique [en 1873], *St-Quentin*, Moureau, 1892, 98 p., ill.

(*Orcinus orca*) : Killer whale ou les Globicéphales

Herpin (E.), Mémoires du Chevalier de Fréminville, *Paris*, Champion, 1913, 285 p.

— Le Chevalier de Fréminville à Dakar, *Notes Afr.*, n° 66, avril 1955, p. 41-47.

[p. 75(R)]

KANTÉ (Digny), Les rites fétichistes chez les Sérères du Baol, *Bull. de l'Enseignement de l'A.O.F.*, févr. 1917, p. 146-160.

MONOD (Th.), Les anciens villages, *in* La presqu'île du Cap Vert, *Et. Sénégalaises*, n° 1, I.F.A.N., *Dakar*, 1949, p. 309-311.

SAINCT-LÔ (R.P. Alexis DE), Relation du voyage du Cap Verd, *Paris*, Targa, 1637, 222 p.

SILVEIRA (Luis), Edicão nova do Tratado breve dos Rios de Guiné feito pelo Capito André Alvares d'Almada [1594], *Lisboa*, 1946, 108 p.

VALTAUD, Coutume funéraire des Sérères, *Bull. Com. Et. Hist. et Sc. A.O.F.*, 1922, p. 251.

[p. 76]